

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 16 octobre 2020

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

OBJET : *Calendrier du processus de révision des Zones Vulnérables (ZV)*

- **23 mai 2020 :** Mise à disposition des DREAL de bassin des résultats de l'exploitation des données de la 7^e campagne Nitrates par l'OFB
- **juin 2020 :** Production d'une première version de travail V0 du projet de zonage communal par la DREAL de bassin
- **mi juillet - mi octobre 2020 :** Analyses préalables inter-services (DREALs, DRAAFs et DDTs du bassin) et validation par le préfet de bassin d'une version consolidée V1 du projet de zonage communal
- **novembre 2020 à janvier 2021 :** Concertations et échanges techniques sur le projet de désignation (V1) à l'échelle du bassin, des régions et des départements, au moins pour les départements les plus concernés par l'évolution du zonage, selon les modalités de l'article R211-77 CE
- **6 novembre 2020 :** présentation de la méthode et du projet de zonage au bureau du comité de bassin
- **février-mars 2021 :** Validation par le préfet de bassin de la version V2 du projet de zonage communal consolidé à partir des résultats de la concertation
- **avril-mai 2021 :** Consultations réglementaires sur le projet de désignation (V2) et participation du public au titre de l'article L120-1 CE sur le projet de zonage communal
- **avril-mai 2021 :** Analyses inter-services (DREALs, DRAAFs et DDTs) sur le projet de délimitation infra-communale
- **4 juin 2021 :** Présentation du zonage communal post-concertation (V2) au bureau du comité de bassin pour avis
- **juin 2021 :** Validation par le préfet de bassin du projet définitif de zonage communal (V3), consolidé en fonction des résultats de la consultation, et de sa délimitation infra-communale
- **juillet 2021 :** Signature des arrêtés de désignation et de délimitation des ZV par le préfet coordonnateur de bassin